

dier son attitude, au moment même où il discutait le rapport; car en dépit de son expérience, de son habileté oratoire et de sa connaissance du sujet,—et je dois constater que peu de députés sont mieux qualifiés que lui pour savoir laisser de côté les parties essentielles de ce rapport qu'il fallait ignorer, tout en faisant ressortir celles qui sont les moins dommageables,—avec toute son habileté de parlementaire, dis-je, nous l'avons entendu effleurer à peine les sujets dommageables à son département; les évitant ici et là; mais il n'a jamais tenté sérieusement, au cours de ce long exposé de sept heures, de refuter le fonds des accusations que l'on porte contre lui dans ce rapport. L'ex-ministre nous a déclaré qu'il était une espèce "d'avocat de campagne", et de ce moment, il s'est efforcé de justifier le titre qu'il venait de se donner, en recourant à une coutume qui, j'ai le regret de le dire, est mise en pratique par certains avocats adversaires, lorsque leur cause est mauvaise. Il a attaqué M. Lynch-Staunton, et il l'a qualifié avec dérision d'avocat de cour de police. Nul, mieux que l'honorable député de Renfrewsud, ne sait que M. Staunton est l'un des membres les plus distingués du barreau de la province d'Ontario.

Cette allusion de mauvais goût est absolument déplacée dans la bouche de l'ex-ministre des Chemins de fer. Il nous a également déclaré que M. Lynch-Staunton est inféodé au parti conservateur, et il nous a immédiatement lu une lettre de sir Allen Aylesworth, contredisant une opinion que M. Staunton avait donnée au sujet de la question des ateliers de Transcontinental. Vous prétendez que M. Lynch-Staunton est un politicien! Mais est-ce que sir Allen Aylesworth n'est pas lui aussi un politicien? Mais, je me rappelle très-bien, que, lorsqu'il détenait le portefeuille de la Justice, sir Allen Aylesworth s'est vanté d'être un politicien dans cette enceinte même, et il a proclamé qu'il en était fier. Alors, il est évident que les seuls politiques qui soient chers au cœur de l'ex-ministre des Chemins de fer et de l'ex-ministre de l'Intérieur, sont ceux qui sont en état de préparer des rapports ou des opinions en leur faveur.

Les conclusions de ce rapport doivent découler absolument de la preuve qui a été établie; que les députés de la gauche accusent ensuite les commissaires d'appartenir ou non à un parti politique, cela n'a rien à faire avec la question. Tout ce que nous avons à examiner, c'est ceci: les con-

clusions de ce rapport sont-elles justifiées par la preuve qui a été soumise aux commissaires? Si la réponse est affirmative, la personnalité des commissaires devient une question secondaire, parce qu'enfin de compte c'est le peuple canadien qui sera appelé à juger l'affaire en dernier ressort, et le parti libéral-conservateur est tout à fait consentant de se soumettre à la décision de ce tribunal suprême.

L'ex-ministre des Chemins de fer s'est aussi livré à de violentes attaques contre M. Gutelius, qu'il a qualifié: "un emprunt à vie fait à la compagnie du Pacifique-Canadien, puis il a essayé d'insinuer que cette compagnie et tous ses fonctionnaires sont animés de sinistres desseins contre le Grand-Tronc-Pacifique.

Cependant, presque aussitôt après l'honorable député a porté aux nues sir William Whyte, l'un des principaux fonctionnaires de la compagnie, parce que sir William, lorsqu'il a été appelé aux fonctions d'arbitre au sujet d'un litige qui était survenu entre le Grand-Tronc-Pacifique et le Gouvernement, rendit une décision favorable à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.

La commission a aussi été l'objet des attaques de l'honorable membre, parce qu'elle n'a pas permis à M. Parent de revoir son témoignage, avant qu'il ne fût imprimé dans le rapport. Or, M. Lynch-Staunton m'a déclaré à moi-même que la commission a eu la courtoisie de permettre à chacun des témoins qui ont comparu devant eux de revoir son témoignage, s'il le désirait, et si M. Parent ne s'est pas prévalu de cet avantage, il ne doit s'en prendre qu'à lui.

C'est tout de même un fait à signaler, que M. Parent ne se soit jamais plaint que les faits consignés dans le rapport fussent incorrects ou que le langage qu'on lui prête dans son témoignage n'ait pas exprimé justement sa pensée. Mais alors d'où peut bien venir le tort qu'on lui aurait causé? Je ne vois qu'une raison plausible qui ait pu porter mon honorable ami à mentionner cette affaire: C'était afin d'exciter la sympathie en faveur de l'ex-président de la commission du Transcontinental national.

Enfin, l'ex-ministre des Chemins de fer a attaqué le rapport sous le prétexte qu'il a été préparé dans le but pur et simple de discréditer le parti libéral et la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, tout comme nous avons entendu l'ex-ministre de la l'Intérieur le faire ce soir.